

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com



Communiqué final du Conseil des ministres



Le 28 avril 2023, sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 10h dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

Le Conseil des Ministres, intervenant dans un contexte de remaniement gouvernemental, a été marqué par les félicitations et les encouragements du Président de la République aux Membres du Gouvernement pour leur nomination, reconduction ou promotion.

Au cours de sa communication de circonstance, le Chef de l'Etat a réitéré à l'équipe gouvernementale toute sa confiance afin de faire-valoir l'ardeur au travail, le dynamisme et l'efficacité dans les actions à engager sur le terrain conformément aux attentes des gabonaises et des gabonais.

Abordant les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a vivement félicité le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali

BONGO ONDIMBA pour le succès éclatant de la Visite d'Etat effectuée du 18 au 21 avril 2023 à Beijing à l'invitation de Son Excellence Xi JINPING, Président de la République Populaire de Chine.

L'entretien entre les deux Chefs d'Etat a été l'occasion pour les deux personnalités d'approfondir, de réaffirmer et de consolider les liens d'amitié, de coopération et de fraternité qui unissent le Gabon et la Chine.

Au terme desdits échanges, les deux Chefs d'Etat ont convenu de hisser à un niveau de partenariat stratégique de coopération globale les relations sino-gabonaises. Au compte de cette Visite d'Etat, les liens de coopération entre nos deux pays se sont vus renforcés par la signature de plusieurs Instruments juridiques :

- l'Accord de coopération entre l'Agence Gabonaise de Presse et l'Agence de Presse Xinhua ;
- le Mémoire d'Entente sur le renforcement de la coopération en matière d'agriculture ;

- le Mémoire d'Entente pour la fourniture de matériels dans le cadre de la coopération Sud- Sud pour lutter contre les changements climatiques ;

- le Mémoire d'Entente pour la création du groupe de travail sur l'investissement et la coopération économique ;

- le Mémoire d'Entente sur le renforcement de coopération dans le domaine du logement et du développement urbain ;

- l'Arrangement pour le jumelage du Parc National de la Lopé du Gabon et du Parc National Wuyishan de Chine.

Au cours de son séjour en Chine, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA s'est entretenu avec le Premier Ministre du Conseil des Affaires d'Etat, Monsieur Li QIANG et le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Populaire Nationale, Monsieur Zhao LEJI.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les Affaires suivantes :

MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

- Le projet de décret relatif aux délégations spéciales chargées de recevoir les déclarations des biens de chaque candidat à une élection politique.

Le présent projet de décret pris en application des dispositions de la loi n°041/2020 du 22 mars 2021, vise à rendre applicable l'article 8 nouveau de ladite loi qui dispose que « tout candidat à une élection politique doit verser au dossier de sa candidature le récépissé de déclaration des biens en cours de validité ».

Le texte énoncé, qui attribue au Président de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite le fondement réglementaire pour faire appliquer l'article de la loi sus-indiquée, désigne les délégations spéciales dans les Chefs-lieux de province chargées de recevoir et assurer le traitement des déclarations des biens de chaque candidat à une élection politique de même qu'il en détermine les missions.

MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

- Le projet de décret portant attributions et organisation de la Direction Générale des Etablissements et Prestations de Santé.

Le présent projet de décret vient compléter les dispositions du décret n° 000252/PR/MSF du 18 octobre 2018 portant organisation du Ministère de la Santé.

En effet, en vue de permettre au Ministère de la Santé de jouer pleinement son rôle d'orientation, de régulation, de planification, de supervision et de coordination de l'action sanitaire, une réforme de ses services centraux a été initiée et matérialisée par la création et la refonte de certaines Directions Générales.

A ce titre, la Direction Générale des Etablissements et Prestations de Santé, en

abrégé « DGEPS », a pour mission d'organiser, réguler et contrôler le fonctionnement des établissements de santé et la dispensation des prestations dans tous les domaines de la santé.

Pour son fonctionnement, la Direction Générale des Etablissements et Prestations de Santé comprend :

- la Direction des Hôpitaux et des Services de soins ambulatoires ;
- la Direction du Laboratoire et de l'Imagerie Médicale ;
- la Direction de l'Organisation et du Contrôle des Etablissements et Prestations de Santé ;
- les Services d'appui.

MINISTRE DU TOURISME

- Le projet de décret fixant les conditions d'exercice de l'activité de guide de tourisme en République Gabonaise.

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 17 de la loi n° 034/2020 du 22 mars 2021 portant réglementation du Secteur Tourisme en République Gabonaise vient combler un vide juridique dont l'effet repose sur la professionnalisation et la valorisation du métier de guide de tourisme.

Ce texte définit les conditions attachées à l'exercice de l'activité de guide de tourisme en République Gabonaise. Il subordonne également l'exercice de l'activité concernée à l'obtention préalable d'un agrément ainsi que de la mise à sa disposition d'une carte de guide de tourisme.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Au terme de la présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément des personnalités diplomatiques ci-après :

- Son Excellence Monsieur Joris W.P. JURRIËNS, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas près la République Gabonaise avec Résidence à Cotonou au Bénin ;
- Son Excellence Monsieur Juan Alfredo

MIRANDA ORTIZ, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis Mexicains près la République Gabonaise avec Résidence à Abuja au Nigéria ;

- Son Excellence Monsieur Horst GRUNER, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne près la République Gabonaise avec Résidence à Libreville ;

- Son Excellence Monsieur Elisé Jean DAO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Mali près la République Gabonaise avec résidence à Libreville ;

- Son Excellence Monsieur Erick ESTUARDO ESCOBECO AYALA, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Guatemala près la République Gabonaise avec résidence à Rabat au Maroc.

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

Le Conseil des Ministres a pris acte de la communication de Madame le Ministre relative à la célébration de la Fête Internationale du Travail qui se tiendra le lundi 1er mai 2023 dans l'enceinte du Ministère de l'Economie et de la Relance, en présence de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et des partenaires sociaux.

Pour cette édition, le thème retenu est : « la promotion du travail décent et du dialogue social permanent : une garantie de la stabilité sociale et de la croissance économique dans un monde en pleine mutation ».

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

- Conseiller du Président de la République: Mme Emelyne MOUCKOUMI épouse NDZIBE.

- Attachés de Cabinet à la Présidence de la République :

- Mmes :
- Olga OLAMBOU épouse ATCHOUGOU ;
 - Ariane MOUSSOUNDA ;
 - Marie Noëlle HOUNDY ép. ANGUILET ;

- Claude JOSE MARTINS ;
- Emma Darnaud OMANA ép. IGALO Y'OLAGO ;
- Mariette Sylviane MADJINO.
- Monsieur Aimé Christian ETOUGHE. NGUEMA

Par ailleurs, les agents dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

- Mme Florence YELE précédemment Conseiller du Président de la République,
- M. Gabriel-Archange NDONG ONDO précédemment Conseiller du Président de la République.

MAISON MILITAIRE

- Directeur Central à la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux, Secrétaire du Conseil des Ordres Nationaux : Colonel WORA MOUSSOUNDA Albert ;
- Directeur Technique et de la Logistique: Colonel NZAMBA MBOUMBA Serge Maurice.

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

- Commissaire : M. Moïse BIBALOU KOU-MBA.

HAUT-COMMISSARIAT A L'ENVIRONNEMENT ET AU CADRE DE VIE

- Chargé de Missions du Président de la République : M. Yvan DISSAMOU, en remplacement de Monsieur Didier Christian EPOTA EKOUMEKOUME.

MEDIATURE DE LA REPUBLIQUE

- Médiateur de la République : M. Alexis BOUTAMBA MBINA ;

- Médiateur de la République Adjoint: Mme Marie Céline LEMBEME.

MEDIATEURS DELEGUES

- Mme Nanette LONGA MAKINDA. MM.
- Heinz Charmel ESSONGUE BOUSSAMBA.
- Christian Baptiste Quentin ROGOMBE ;
- Barthélemy OSSAGANTSIA ;
- Bertrand MOUNOUNGA ;
- Guy Roger NDONDET.